

# Agent de maintenance en chauffage, ventilation et climatisation

RNCP26606 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                          |
|-------------------------|--------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 3                 |
| Sigle                   | TP — Titre professionnel |
| Code(s) NSF             | 227r                     |
| Code(s) ROME            | I1308, I1306             |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit  |
| Date d'échéance         | 31/07/2019               |

## Certificateur(s)

Ministère chargé de l'Emploi

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

## Partenaires habilités

10 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 10 à organiser l'évaluation.

| Organisme                                                      | SIRET          | Habilitation           |
|----------------------------------------------------------------|----------------|------------------------|
| AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES | 82422814200033 | Organiser l'évaluation |
| AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES | 82422814200512 | Organiser l'évaluation |
| AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES | 82422814200579 | Organiser l'évaluation |
| AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES | 82422814200678 | Organiser l'évaluation |
| AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES | 82422814200769 | Organiser l'évaluation |
| AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES | 82422814201478 | Organiser l'évaluation |
| ASS DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L INDUSTRIE LYON           | 41158137400013 | Organiser l'évaluation |
| LGT LYCEE DES METIERS MARIE CURIE                              | 19600020200032 | Organiser l'évaluation |
| LYCEE POLYVALENT GUSTAVE MONOD                                 | 20006116600050 | Organiser l'évaluation |
| LYCEE POLYVALENT VAUVENARGUES                                  | 19133206300020 | Organiser l'évaluation |

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

### ACTIVITÉS VISÉES

L'agent de maintenance en chauffage, ventilation et climatisation assure l'exploitation des équipements de production de chauffage, de production d'eau glacée, de distribution hydraulique et de traitement d'air, appelés systèmes CVC des bâtiments tertiaires et industriels. Il réalise la mise en fonctionnement, la mise à l'arrêt partiel ou total et des relevés de fonctionnement réguliers sur les équipements. Il applique, si besoin, une procédure écrite de sauvegarde ou de mise en état de fonctionnement dégradé. Dans le cadre du contrat de maintenance, l'agent de maintenance en chauffage, ventilation et climatisation assure la maintenance préventive et corrective de ces équipements.

Les activités menées par l'agent de maintenance en chauffage, ventilation et climatisation contribuent au confort des occupants, à la qualité des ambiances et au bon fonctionnement des process en milieu industriel. Il travaille souvent seul, mais reste au contact de son hiérarchique et se conforme aux règles d'hygiène et de sécurité, notamment dans l'utilisation des équipements de protection individuelle. Il gère les déchets liés à sa maintenance et il est le garant de la propreté des locaux qui lui sont confiés. Il assure la mise à jour des écrits contractuels et réglementaires sur chacun des sites clients.

L'agent de maintenance en chauffage, ventilation et climatisation travaille toujours au sein du « service de maintenance » d'une entreprise de type PME ou d'un bureau local d'un grand major de la maintenance des équipements des systèmes CVC. Ce « service de maintenance » est constitué d'équipes d'une dizaine de techniciens gérées techniquement et administrativement par un chargé d'affaires. L'agent de maintenance en chauffage, ventilation et climatisation reçoit de son hiérarchique la liste de ses sites clients, les éléments des contrats tels que la localisation géographique, la liste des équipements et la périodicité de la maintenance, le planning des actions de maintenance systématique, les demandes de maintenance corrective et ses approvisionnements en pièces détachées et consommables.

Le métier s'exerce sur deux types de sites clients :

- les systèmes CVC de taille importante, qui nécessitent la présence journalière d'un ou plusieurs agents et techniciens de maintenance, appelés « postes fixes » ;
- les systèmes CVC de taille plus réduite, qui oblige l'agent de maintenance à se déplacer avec un véhicule vers une destination différente chaque jour. Le permis de conduire est obligatoire pour la tenue de l'emploi.

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Assurer la conduite des équipements d'un système de chauffage, ventilation et climatisation.

Réaliser la mise en fonctionnement, la mise à l'arrêt partiel ou total d'un équipement d'un système de chauffage, ventilation et climatisation.

Appliquer une procédure de sauvegarde ou de mise en état de fonctionnement dégradé d'un équipement d'un système de chauffage, ventilation et climatisation.

Réaliser des relevés de fonctionnement d'un équipement d'un système chauffage, ventilation et climatisation.

2. Assurer la maintenance des équipements de production et de distribution d'eau chaude.

Exécuter la maintenance systématique et conditionnelle d'un équipement de production et de distribution d'eau chaude.

Réaliser la maintenance corrective de niveau 1 à 3 d'un équipement de production et de distribution d'eau chaude.

3. Assurer la maintenance des équipements de traitement d'air.

Exécuter la maintenance systématique et conditionnelle d'un équipement de traitement d'air.

Réaliser la maintenance corrective de niveau 1 à 3 d'un équipement de traitement d'air.

Effectuer les réglages des boucles de régulation des équipements de traitement d'air.

4. Assurer la maintenance des équipements de production et de distribution d'eau glacée.

Exécuter la maintenance systématique et conditionnelle d'un équipement de production et de distribution d'eau glacée.

Réaliser la maintenance corrective de niveau 1 à 3 d'un équipement de production et de distribution d'eau glacée.

## Blocs de compétences

## **RNCP26606BC01 — Assurer la conduite des équipements d'un système de chauffage, ventilation et climatisation.**

### **LISTE DE COMPÉTENCES**

Réaliser la mise en fonctionnement, la mise à l'arrêt partiel ou total d'un équipement d'un système de chauffage, ventilation et climatisation.

Appliquer une procédure de sauvegarde ou de mise en état de fonctionnement dégradé d'un équipement d'un système de chauffage, ventilation et climatisation.

Réaliser des relevés de fonctionnement d'un équipement d'un système chauffage, ventilation et climatisation.

## **RNCP26606BC02 — Assurer la maintenance des équipements de production et de distribution d'eau chaude.**

### **LISTE DE COMPÉTENCES**

Exécuter la maintenance systématique et conditionnelle d'un équipement de production et de distribution d'eau chaude.

Réaliser la maintenance corrective de niveau 1 à 3 d'un équipement de production et de distribution d'eau chaude.

## **RNCP26606BC03 — Assurer la maintenance des équipements de traitement d'air.**

### **LISTE DE COMPÉTENCES**

Exécuter la maintenance systématique et conditionnelle d'un équipement de traitement d'air.

Réaliser la maintenance corrective de niveau 1 à 3 d'un équipement de traitement d'air.

Effectuer les réglages des boucles de régulation des équipements de traitement d'air.

## **RNCP26606BC04 — Assurer la maintenance des équipements de production et de distribution d'eau glacée.**

### **LISTE DE COMPÉTENCES**

Exécuter la maintenance systématique et conditionnelle d'un équipement de production et de distribution d'eau glacée.

Réaliser la maintenance corrective de niveau 1 à 3 d'un équipement de production et de distribution d'eau glacée.

## **Secteur d'activité et type d'emploi**

### **SECTEURS D'ACTIVITÉS**

Les locaux tertiaires d'habitation : immeuble d'habitation (chaufferie) ou hôtel (refroidisseur de liquide réversible et traitement d'air de confort).

Les locaux tertiaires à forte activité humaine : sièges sociaux, immeubles de bureaux, hôpitaux, cinémas, musées, piscines couvertes, aéroports (production de chauffage, production de froid et traitement d'air de confort).

Le secteur industriel : industries de pointe, laboratoires, salles blanches, salles d'opération (production de chauffage, production de froid, traitement d'air de process et gestion technique centralisée).

### **TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES**

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- technicien d'entretien et d'exploitation de chauffage ;
- technicien en froid et climatisation ;
- technicien de maintenance en conditionnement d'air ;
- technicien de maintenance en génie climatique.

### **RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ**

- articles R. 4544-3, R. 4544-9 et R. 4544-10 du code du travail : habilitation électrique délivrée par l'employeur pour intervenir sur des équipements des systèmes CVC au niveau B2V et BR ;
  - arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;
  - arrêté du 13 octobre 2008 modifié relatif à la délivrance des attestations d'aptitude prévues à l'article R. 543-106 du code de l'environnement : attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes, catégorie 1.
- Conformément à l'avis aux organismes agréés par les ministres en charge de l'environnement et de l'industrie en

application de l'article R. 543-99 du code de l'environnement, publié au Journal officiel du 6 août 2013, les titulaires de ce titre professionnel ou d'un des trois certificats de compétences professionnelles suivants :

- assurer l'exploitation des équipements d'un système de chauffage, ventilation et climatisation (catégorie IV) ;
- assurer la maintenance des équipements de traitement d'air (catégorie I) ;
- assurer la maintenance des équipements de production et de distribution d'eau glacée (catégorie I),

sont considérés comme ayant réussi l'examen théorique et pratique mentionné à l'article 5 du règlement (CE) n° 303/2008 ainsi que l'évaluation mentionnée à l'annexe I de l'arrêté du 13 octobre 2008 modifié.

La délivrance de l'attestation d'aptitude à un personnel titulaire de ce titre professionnel ou d'un des certificats de compétences professionnelles mentionnés dans cet avis après la date du 27 avril 2012 ne nécessite donc pas de nouvelle évaluation.

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                            |                                                                                                                                                                                                       |
|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tension de recrutement (DARES 2024)</b> | Très élevée (5/5)                                                                                                                                                                                     |
| <b>Facteurs principaux</b>                 | Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Inadéquation géographique                                                                                                                                |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>            | 1 992 €                                                                                                                                                                                               |
| <b>Diplôme le plus fréquent</b>            | CAP, BEP ou équivalent en génie civil, construction et bois (35 % des actifs en emploi)                                                                                                               |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | B2X33 — Plombiers chauffagistes · tension 5/5 (Très élevée)<br>G1X74 — Techniciens et agents de maîtrise en installation et maintenance en froid et conditionnement d'air · tension 5/5 (Très élevée) |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b>   | 13 838                                                                                                                                                                                                |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>         | 70 %                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Emplois saisonniers</b>                 | 6 %                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | B2X33 — Plombiers chauffagistes<br>G1X74 — Techniciens et agents de maîtrise en installation et maintenance en froid et conditionnement d'air                                                         |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est désigné par les Unités départementales(UD) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

## Base légale

|                                            |            |
|--------------------------------------------|------------|
| <b>Date d'échéance de l'enregistrement</b> | 31/07/2019 |
|--------------------------------------------|------------|

## Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP5924

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP34139

## Pour plus d'informations

**Fiche officielle (France Compétences)**

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/26606/>